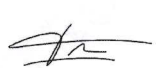


CONTRÔLE TECHNIQUE VOLONTAIRE

NATURE DU CONTRÔLE Volontaire total		(3) DATE DU CONTRÔLE 21/10/2026		N° DU PROCÈS-VERBAL 26063161																																																																							
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE Défavorable pour défaillances critiques		(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ																																																																									
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ Non concerné par un contrôle technique volontaire		Groupe(s) de points contrôlés : Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié Défaillance(s) critique(s) 5.2.3.d.3. PNEUMATIQUES : Corde visible ou endommagée, ARD. Défaillance(s) majeure(s) 3.2.1.b.2. ETAT DES VITRAGES : Pare-brise ou vitre latérale avant non conforme aux exigences, AVG,AVD. Défaillance(s) mineure(s) 1.1.13.a.1. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS : Usure importante, AVG,AVD. 3.2.1.b.1. ETAT DES VITRAGES : Vitrage autre que le pare-brise et les vitres latérales avant non conforme aux exigences, ARG,AR,ARD. 5.2.3.e.1. PNEUMATIQUES : Usure anormale ou présence d'un corps étranger, AVD,AVG.																																																																									
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE Non concerné par un contrôle technique volontaire																																																																											
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE																																																																											
N° D'AGRÈMENT : S056S033																																																																											
(9) RAISON SOCIALE : SO.SEC.AUTO.																																																																											
(3) COORDONNÉES : Tel. : 0297810617 ZI de Kerpont 56600 LANESTER																																																																											
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR																																																																											
N° D'AGRÈMENT : 022D1046																																																																											
SIGNATURE : 																																																																											
IDENTIFICATION DU VÉHICULE																																																																											
(2) Immatriculation et pays		Date d'immatriculation		Date de 1^{ère} mise en circulation																																																																							
HB-702-KV (F)		17/01/2025		17/01/2025																																																																							
Marque		Désignation commerciale																																																																									
BMW		120D																																																																									
(1) N° dans la série du type (VIN)		(5) Catégorie internationale		Genre																																																																							
WBA21GF0X07508963		M1		VP																																																																							
Type/CNIT		Énergie																																																																									
M10BMWVP101Z918		GH																																																																									
Document(s) présent(s) Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice																																																																											
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ 23067		MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES																																																																									
MENTIONS LÉGALES																																																																											
- Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié. - Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques). - En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans votre centre de contrôle technique. - Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié). - Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">AVANT</th> <th colspan="2">ARRIERE</th> </tr> <tr> <th></th> <th>G</th> <th>D</th> <th>G</th> <th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ripage (-8 à + 8m/km):</td> <td colspan="4">+0.7m/Km</td> </tr> <tr> <td>Dissymétrie suspension (≤30%):</td> <td colspan="2">11%</td> <td colspan="2">3%</td> </tr> <tr> <td>Forces verticales :</td> <td colspan="2">949daN</td> <td colspan="2">606daN</td> </tr> <tr> <td>Frein de service :</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage :</td> <td>330daN</td> <td>313daN</td> <td>186daN</td> <td>187daN</td> </tr> <tr> <td>Déséquilibre (<20%):</td> <td colspan="2">6%</td> <td colspan="2">1%</td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage (efficacité) :</td> <td>330daN</td> <td>313daN</td> <td>186daN</td> <td>187daN</td> </tr> <tr> <td>Taux d'efficacité (≥ 58%) :</td> <td colspan="4">65%</td> </tr> <tr> <td>Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%) : 20%</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Emissions à l'échappement :</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Opacité des fumées (1.50m-1): C1: <0.10m-1 C2: <0.10m-1</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)</td> <td>-1.6%</td> <td>-1.2%</td> <td colspan="2"></td> </tr> </tbody> </table>					AVANT		ARRIERE			G	D	G	D	Ripage (-8 à + 8m/km):	+0.7m/Km				Dissymétrie suspension (≤30%):	11%		3%		Forces verticales :	949daN		606daN		Frein de service :					Forces de freinage :	330daN	313daN	186daN	187daN	Déséquilibre (<20%):	6%		1%		Forces de freinage (efficacité) :	330daN	313daN	186daN	187daN	Taux d'efficacité (≥ 58%) :	65%				Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%) : 20%					Emissions à l'échappement :					Opacité des fumées (1.50m-1): C1: <0.10m-1 C2: <0.10m-1					Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	-1.6%	-1.2%		
	AVANT		ARRIERE																																																																								
	G	D	G	D																																																																							
Ripage (-8 à + 8m/km):	+0.7m/Km																																																																										
Dissymétrie suspension (≤30%):	11%		3%																																																																								
Forces verticales :	949daN		606daN																																																																								
Frein de service :																																																																											
Forces de freinage :	330daN	313daN	186daN	187daN																																																																							
Déséquilibre (<20%):	6%		1%																																																																								
Forces de freinage (efficacité) :	330daN	313daN	186daN	187daN																																																																							
Taux d'efficacité (≥ 58%) :	65%																																																																										
Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%) : 20%																																																																											
Emissions à l'échappement :																																																																											
Opacité des fumées (1.50m-1): C1: <0.10m-1 C2: <0.10m-1																																																																											
Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	-1.6%	-1.2%																																																																									